

TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
régie par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966
au capital de 3 000 000 €

Siège Social : ZI du Bel Air 97499 SAINT-LOUIS CEDEX 01
RCS SAINT-PIERRE B 413 817 941

TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT-PIERRE (REUNION)

DEPOT DU : 07/09/07 *****

N° :

RC :

07A 1537
97B 253

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
Du 24 MAI 2007

Carte Copie

le 25 juin 2007

L'an deux mille sept

Le 24 mai à 15h00

Les membres du Conseil de surveillance de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA se sont réunis, au siège social du groupe, ZI bel air à St Louis, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, sont présents :

- Monsieur Osmann MOOLAND
- Monsieur Johann Graf

Monsieur Michel MOISSENET a remis au profit de Monsieur Osmann MOOLAND, un pouvoir pour le représenter et prendre part, en son nom, à toutes décisions et votes.

Plus de la moitié de ses membres étant présente, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Osmann MOOLAND préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur RAVAUX, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, participe à la réunion.

Le Conseil de Surveillance à l'unanimité approuve la présence de Monsieur Arnaud TASSART.

Le Conseil de Surveillance à l'unanimité approuve la présence de Madame KASS DANNO en qualité de traductrice de Monsieur Graf.



Le Conseil de Surveillance à l'unanimité approuve la présence de Monsieur Jean Claude PRADINES en qualité de conseil du Président.

Monsieur Ibrahim MOULLAN, invité, accepte d'assurer le secrétariat du Conseil de Surveillance, Monsieur Arnaud TASSART assurant la sténographie.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès verbal de la réunion du 16 février 2007
- Examen des comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006
- Examen du rapport de gestion du Directoire
- Point sur les mandats des membres du Conseil de Surveillance
- Rémunérations des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance
- Examen du budget 2007 révisé
- Examen de la situation comptable du 1^{er} trimestre 2007
- Questions diverses

Monsieur Graf souhaite prendre la parole pour préciser certains éléments :

- Monsieur Graf a été sollicité par Monsieur Amine MOOLAND pour le rencontrer dans les plus brefs délais pour aborder des problèmes internes de management du groupe Mooland.
- Monsieur Graf a donc anticipé son déplacement sur l'île de la Réunion pour rencontrer l'ensemble des membres de la famille Mooland impliqués dans le Groupe Mooland.
- Monsieur Graf a rencontré Monsieur Osmann Mooland et a pu constater que Monsieur Osmann Mooland était très marqué par la situation actuelle entre les membres du Directoire, compte tenu de son attachement à l'harmonie au sein de sa famille et de son groupe.
- Monsieur Graf a rencontré Monsieur Amine Mooland en présence de Monsieur Jean Claude Pradines et de Monsieur Arnaud Tassart. Monsieur Amine Mooland a fait part de son souhait de ne plus travailler dans l'entreprise dans les conditions actuelles compte tenu de sa défiance envers les autres membres de la famille salariés de l'entreprise. Lors de cet entretien, Monsieur Amine Mooland a informé Monsieur Graf qu'il existait trois solutions possibles :
 - sa nomination en qualité de membre unique du Directoire lui permettant ainsi d'avoir les pleins pouvoirs au sein de la société, et la redéfinition des attributions des pouvoirs des autres membres de la famille par rapport à leurs fonctions actuelles ;
 - ou le démembrement de l'entreprise par le transfert à son profit de 21% des activités, actifs, passifs et engagements du Groupe Mooland correspondant à sa quote-part en capital ;
 - ou la vente du Groupe.

Monsieur Graf a tenté de discuter avec Monsieur Amine Mooland sur d'autres alternatives, lui permettant ainsi de conserver des activités au sein du groupe Mooland, notamment en devenant éventuellement membre du Conseil de Surveillance. Par ailleurs il a été discuté l'éventualité de gestion en son nom personnel et sous sa propre responsabilité d'un marché de transport de personnes sur l'île de la Réunion.



Dans le cadre de cette discussion, Monsieur Amine Mooland a réaffirmé à plusieurs reprises que seules les alternatives évoquées par lui-même pouvaient résoudre les problèmes actuels et a donc refusé les propositions de Monsieur Graf. Compte tenu de la position catégorique de Monsieur Amine Mooland et suite à la réaffirmation par Monsieur Osmann Mooland de son refus de démanteler ou de vendre le groupe, et de son souhait de maintenir un management collégial et familial du groupe, Monsieur Graf s'est trouvé contraint d'évoquer auprès des autres membres de la famille l'éventualité d'une modification de la composition du Directoire.

- Monsieur Graf expose ensuite qu'il a rencontré ultérieurement Monsieur Lookman Mooland qui lui a confirmé que la situation interne du management était critique à ce jour, générant un risque pour le Groupe. Monsieur Graf lui a demandé si, compte tenu des informations en sa possession, il se sentait en mesure d'assumer le mandat de Président du Directoire. Monsieur Lookman Mooland a déclaré se tenir à la disposition du Groupe.
- Monsieur Graf a rencontré Monsieur Sulliman Mooland qui lui a confirmé l'existence des conflits au sein du management. Monsieur Sulliman Mooland a renouvelé son acceptation d'assumer une fonction au sein du Groupe, même dans le cadre d'un nouveau management.

Monsieur Graf a tenu informé Monsieur Osman Mooland des entretiens qu'il a menés. Monsieur Osman Mooland a refusé les propositions de Monsieur Amine Mooland. Monsieur Osman Mooland a par ailleurs informé Monsieur Graf qu'Amine Mooland lui a indiqué qu'il avait développé à titre personnel des activités en métropole. Le Conseil de Surveillance, dûment informé de ces éléments, doit tirer toutes les conséquences de cet état de faits.

Compte tenu de ces éléments importants, le Conseil de Surveillance modifie l'ordre du jour de la présente séance.

Le Conseil invite ensuite Monsieur Ibrahim Moullan à s'exprimer, s'il le souhaite, sur les sujets évoqués, pour permettre une information encore plus complète.

Monsieur Ibrahim Moullan indique qu'il serait d'avis que le Conseil de Surveillance entende les membres du directoire sur l'ensemble des problèmes évoqués. Selon lui, le rôle du Conseil de Surveillance est d'analyser la situation de façon neutre et professionnelle, et de prendre ensuite une décision dans l'intérêt unique du Groupe Mooland. Monsieur Ibrahim Moullan suggère à cet effet :

- le statu quo avec réaffirmation des missions de chaque membre du Directoire. Monsieur Graf intervient pour préciser que selon lui une telle hypothèse n'est plus sérieusement envisageable dans la situation actuelle.
- la recherche de solution pour rapprocher les personnes concernées. Monsieur Graf indique qu'il est d'accord pour cette solution si celle-ci n'intervient pas au détriment des autres membres de la famille, salarié et/ou actionnaire de l'entreprise. Cette solution ne peut être mise en œuvre que si la collégialité du Directoire est assurée, permettant ainsi une permanence de la direction de l'entreprise. Monsieur Graf précise que cette solution dépend des hommes en place et de leur volonté à collaborer et à appliquer les règles internes, y compris le règlement intérieur.



- la remise à un tiers extérieur au groupe de la présidence du Directoire.
- Le recours à un « coach » pour accompagner le Directoire. Monsieur Graf souligne qu'une telle solution nécessite l'assentiment unanime des membres du Directoire.

Monsieur Osmann Mooland demande alors une suspension de séance pour pouvoir s'entretenir individuellement avec son fils Monsieur Amine Mooland.

Après réouverture de la séance, Monsieur Osman Mooland précise au Conseil de Surveillance que Monsieur Amine Mooland maintient sa position pour obtenir, à hauteur de sa quote-part de participation dans le capital de TMO SA, des activités, actifs et passifs du Groupe Transport Mooland, augmenté de la part lui revenant de la succession de Monsieur et Madame Osmann Mooland.

Messieurs Amine et Lookman Mooland, membres du Directoire, sont alors invités à entrer dans la salle de réunion du Conseil de Surveillance.

Avant de poursuivre sur le thème débattu ci-dessus, les membres du Conseil de Surveillance décident d'approuver préalablement le procès verbal du précédent Conseil.

Lecture est alors faite du compte rendu de la précédente réunion. Après discussion, les termes de ce procès verbal sont approuvés à l'unanimité des membres du Conseil de Surveillance.

Le président du Conseil de Surveillance précise ensuite aux membres du directoire que la discussion a précédemment porté sur les problèmes internes à la direction de la société. Le président du Conseil de surveillance demande au Président du Directoire de repréciser ses demandes :

Monsieur Amine Mooland donne alors la parole à Monsieur Jean Claude Pradines pour préciser en son nom ses propositions:

- la répartition des activités, actifs, passifs et engagements au prorata de la participation de Monsieur Amine Mooland dans le capital de la société TMO SA.
- le rachat des parts de Monsieur Amine Mooland, qui intervient pour préciser que EvoBus pourrait racheter ses titres en application des accords passés. Monsieur Graf précise qu'il réfute toute éventualité d'un rachat par EvoBus.
- modification du mode de fonctionnement du Directoire avec nomination d'un Directeur unique assumant seul l'entière responsabilité de la direction du Groupe.

Compte tenu de cette situation éminemment conflictuelle, les membres du Conseil de Surveillance décident de suspendre la séance et de la reprendre le vendredi 25 mai 2007 à 14 heures.

La séance est réouverte le vendredi 25 mai 2007 à 14 heures, en l'absence de Monsieur Ravaux.

Monsieur Osman Mooland prend la parole et synthétise les discussions initiales.



Monsieur Osman Mooland précise qu'il est prêt à assumer ses responsabilités en qualité de fondateur et principal actionnaire du Groupe. Il propose de démissionner de son mandat de Président du Conseil de Surveillance.

Sous réserve de modifications statutaires préalables, Monsieur Osman Mooland propose sa candidature en qualité de Président du Directoire, et que le Directoire soit alors constitué de quatre membres : Messieurs Amine et Lookman Mooland, déjà membres, lui-même, et Monsieur Sulliman Mooland, dont il propose la nomination.

Le Conseil de Surveillance accepte la proposition de Monsieur Osmani Mooland.

Afin de permettre à Monsieur Osmani Mooland d'assumer ses nouvelles fonctions :

- Le Conseil de Surveillance décide à l'unanimité de révoquer avec effet immédiat Monsieur Amine Mooland de son mandat de Président du Directoire.
- Le Conseil de Surveillance décide à l'unanimité de nommer provisoirement Monsieur Lookman Mooland en qualité de Président du Directoire et ce jusqu'à la nomination à cette fonction de Monsieur Osman Mooland.
- Le Conseil de Surveillance décide à l'unanimité de nommer Monsieur Sulliman Mooland, demeurant 50 impasse Ylang Ylang – Grand Pourpier – 97460 Saint Paul, en qualité de membre du Directoire.
- Le Conseil de Surveillance mandate Monsieur Osman Mooland pour assurer un contrôle quotidien du nouveau directoire ainsi constitué.
- Le Conseil de Surveillance décide à l'unanimité de convoquer dans les plus brefs délais une assemblée générale extraordinaire ayant pour objet :
 - de modifier les statuts de la société TMO SA
 - de nommer un nouveau membre du Conseil de Surveillance

Les membres du Directoire et Monsieur Sulliman Mooland sont conviés à participer à nouveau à la réunion, mais Monsieur Amine Mooland refuse cette invitation.

Lecture est faite par le Président du Conseil de Surveillance des décisions prises.

Monsieur Lookman Mooland accepte le mandat de Président du Directoire et remercie le Conseil de Surveillance de sa confiance.

Monsieur Sulliman Mooland accepte le mandat de membre du Directoire et remercie le conseil de Surveillance de sa confiance.

Monsieur Ibrahim Moullan porte à la connaissance du Conseil de Surveillance le souhait d'Amine Mooland d'obtenir un protocole écrit relatif aux conditions envisageables pour son départ du groupe. Le Conseil de Surveillance prend acte de cette demande et s'engage à analyser toute solution lors d'une prochaine réunion.



Compte tenu de l'heure tardive, les membres du Conseil de Surveillance décident de clore la présente séance du Conseil de Surveillance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Conseil de Surveillance.

Johan Graf
Vice-Président



Osmann MOOLAND
Président

